

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 7 juillet 2022

Le 07 juillet 2022, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 01/07/2022.

Présidente : Mme DURAND Marie-Christine

Membres Présents : Mmes GIL-SOUBEYRAND-DEMOMENT-EBERLAND-SUSSELIN

Mrs CERVINO-MARAINÉ-CHAMPETIER

Absents : Mme MICHEL Brigitte (pouvoir à Mme EBERLAND) -M. VINCENT Pascal (pouvoir à Mme SUSSELIN)

Secrétaire de séance : Mme EBERLAND

Quorum : 09/11

Ordre du jour de la séance :

- délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- délibération pour autoriser la Maire à signer une convention avec le C.A.U.E (Conseil architecture, Urbanisme et Environnement) de l'Ardèche pour le projet « Habitat social » sur la parcelle communale des Auches
- délibération pour autoriser la Maire à signer l'acte d'achat du terrain de Mme Cortial
- réforme des règles de publication des actes pris par les collectivités
- comptes-rendus des diverses rencontres : CAUE, Cabinet d'étude pour la modification du PLU, cabinet d'études pour le PLUi
- comptes-rendus des réunions : commissions Communauté de Communes et Conseil communautaire
- élagage des arbres sur les voies communales, conseil d'école
- vidéoprotection : suite à donner
- organisation du 13 juillet et des autres festivités de l'été
- rallye du Bas-Vivarais
- projet d'aménagement du parking Papillon et attribution d'un nom

Délibérations adoptées :

-délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement : les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles, notamment pour congés annuels

Approuvée par 11 voix pour (09 + 02)

-délibération autorisant Mme la Maire à signer la convention avec le CAUE 07 pour le projet « Habitat social » sur la parcelle communale des Auches : accompagnement de la commune pour un projet de construction de logements avec local d'activités, le coût est de 2500 € pour la durée administrative d'une année.

Approuvée par 11 voix pour (09 + 02)

-délibération autorisant la Maire à signer l'acte d'achat du terrain de Mme Paule Cortial : suite à une demande de débroussaillage de la parcelle B890, la propriétaire, Mme Cortial préfère vendre cette parcelle agricole de 2100 m² au lieu-dit Bindon, au prix de 3150 €, ce qui permettra l'entretien des murs du cimetière et de pouvoir la donner en fermage pour son entretien.

Approuvée par 11 voix pour (09 + 02)

Teneur des discussions au cours de la séance :

1-réforme des règles de publication des actes : à compter du 01 juillet 2022, les comptes rendus sont supprimés et remplacés par une liste des délibérations, affichée en mairie dans la semaine qui suit la séance. Un procès-verbal de séance sera établi et validé au début de la séance suivante, puis publié ensuite sous forme électronique. Le format papier sera maintenu dans le registre des délibérations et pourra être consulté au titre de l'information du public.

2-compte rendu des diverses réunions :

- a) PLUi (plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : rencontre le 06 juillet avec le cabinet d'études Planed : échanges intéressants autour de questions sur les dynamiques de la commune. Un logiciel

sera mis en place pour visualiser les dents creuses. Cette démarche permet d'avoir la notion de territoire tout en gardant l'identité communale.

- b) Commission Enfance-Jeunesse de la CCGA : la Convention Territoriale Globale (C.T.G) a été signée avec la CAF le 22 juin à Orgnac.
- c) Conseil d'école : il a eu lieu le 29 juin 2022. Les effectifs à la rentrée sont en baisse (- 10 enfants) Retours très positifs de la cantine - Un projet d'une semaine par trimestre sans écran voudrait être mise en place l'an prochain, ainsi que le conseil municipal des enfants. La fête de l'école s'est très bien déroulée dans une ambiance sympathique. Félicitations aux petites mains de Lanas qui ont confectionné des pochettes pour serviettes de table. Elles seront mises à la cantine en septembre. Un problème de sécurité a été soulevé lors des entrées et sorties de classe.
- d) Commission des jeunes : ils sont prêts à aider pour diverses activités, ils se sont proposé pour le 13 juillet, pour la fête du pont. Il faut réfléchir à un local à leur prêter.
- e) Pour cet été, vu le manque de personnel, 2 centres d'accueil de loisirs sur 3 seront ouverts : 1 à Vallon et un à Ruoms ; les enfants inscrits à St Maurice seront amenés avec une navette.

3-Elagage des arbres sur les voies communales : il doit être fait par les propriétaires, en particulier pour dégager les lignes téléphoniques. Il est donc nécessaire de faire le tour des voies communales, faire venir un élagueur et envoyer un courrier aux propriétaires

4-Devis vidéo-protection : les sociétés Volfeu et ADS ont envoyé leur devis pour un montant respectif de 60.000 € et de 47.000 €.

Après examen des dossiers, la société Volfeu va être recontactée pour une discussion autour du projet et pour voir quelle suite sera donnée.

5-Terrain d'Henri Rivière : celui situé près du cimetière a été borné.

6-Festivités de cet été :

- a) Fête du pont le 13 juillet : tous les membres du conseil seront présents, comme l'an passé, ils se mettront à différents postes pour sécuriser au mieux le site.
- b) Apéritif des touristes le 17 juillet : installation à partir de 10.45 et préparation du buffet.
- c) Vernissage de l'exposition du 22.07 à 18h : la mairie fournit les boissons
- d) Fête du four : il est proposé d'organiser une fête autour du four, afin de l'utiliser et créer une animation autour de cet outil.

7-Rallye du Bas-Vivarais : il aura lieu les 19 et 20.11.2022, au départ de Ruoms. La mairie attend des précisions des organisateurs quant à la sécurité et l'entretien de la voirie.

Signatures :

Maire	Secrétaire de séance
Marie-Christine DURAND	Sylvie EBERLAND
	